Le prélèvement d'ADN condam

eudi 28 octobre, le tribunal correctionnel de Bordeaux a donné raison à Hervé Georges, un faucheur volontaire qui avait refusé que l'on prélève son ADN lors de son procès. Une pratique de plus en plus répandue, contre laquelle se battent de nombreux mouvements. Le tribunal s'est rangé aux arguments de l'avocat d'Hervé Georges, qui s'était appuyé sur l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme: « l'ingérence de l'autorité publique dans l'exercice du droit au respect de la vie privée n'est possible que pour autant que celle-ci est prévue par la loi et constitue, dans une société démocratique, une mesure nécessaire au sens de ce texte ». Le 17 novembre, ce sera au tour de François Vaillant, jugé pour avoir refusé, en 2009, que la police effectue un prélèvement de son ADN, suite à une condamnation pour « barbouillage » de panneaux publi-

citaires en 2007 (lire TC Manipuler de du 3 septembre 2009). l'ADN, ce n'est Cofondateur du collectif antipub des Déboulon- jamais neutre." neurs, rédacteur en chef

de la revue Alternatives non-violentes, il risque un an de prison et 15 000 € d'amende.

FICHAGE. Créé en juin 1998 pour recenser l'ADN des condamnés pour viol et délinquance sexuelle, le Fichier national des empreintes génétiques (FNAEG), qui attend les empreintes de François Vaillant, a changé d'objectif en 2003. Alors que Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, le fichage a été progressivement étendu à de multiples délits et infractions, mais à aussi des suspects contre lesquels il existe des « indices graves ou concordants », jusqu'aux personnes simplement « mises en cause dans des affaires judiciaires ». Le nombre d'empreintes biologiques du FNAEG est passé de 40000 en 2004 à plus d'1,2 million aujourd'hui.

Puni pour « dégradation légère de mobilier urbain » et condamné à l'époque au

versement d'un euro symbolique, Francois Vaillant refuse que son ADN et les informations qu'il contient demeurent quarante ans à la disposition des ser-

vices de police. « Le FNAEG donne la possibilité de discriminer les gens avec les données issues de l'ADN. Pour moi, ce procès est un combat contre une atteinte à nos

libertés fondamentales », explique-t-il. Une fois le prélèvement effectué, quelles informations sont conservées dans le FNAEG? « On récolte l'information sur sept points différents, qui ne renvoient en principe à aucune caractéristique physique. Ils ne permettent donc pas l'identification d'une personne mais juste de comparer, avec d'autres traces laissées sur une scène de crime, s'il s'agit de la même personne, explique Catherine Bourgain, généticienne et secrétaire de la Fondation sciences citoyennes, qui va témoigner en sa faveur au procès de François Vaillant. Le problème, c'est que les derniers travaux de génétique montrent que de nombreux endroits que l'on pensait non codants le sont. Du coup, la distinction n'est plus aussi solide et nous renforce dans la conviction que manipuler de l'ADN, ce n'est jamais neutre. »

Si les gènes s'avèrent plus « bavards » que prévus, que peuvent-ils révéler? La question semble intéresser le ministère de l'Intérieur, qui a récemment auditionné un généticien sur les possibilités de déterminer les origines géographiques à partir de l'ADN. « On peut, en partie, déterminer les origines géographiques, répond Catherine Bourgain. Comme on peut, avec une grande probabilité, prévoir la teinture des cheveux, la texture frisée ou raide, la couleur des yeux ou établir un lien de parenté. »

Prelevement

Biologique

SCÈNES DE CRIME. En Angleterre, une commission parlementaire a présenté en 2009 un rapport d'évaluation de leur fichier ADN national. Il s'agit du plus gros fichier génétique mondial, avec près de 6 millions de personnes recensées. « Dans la plupart des cas, ils utilisent la génétique pour travailler sur des scènes de crime ou rechercher des personnes portées disparues. Soit un tout petit pourcentage de la population fichée », résume Catherine Bourgain. De quoi donner des arguments à François Vaillant, le 17 novembre.

Pour soutenir François Vaillant, possibilité d'adresser des chèques à l'ordre Centre 308, 82 rue Jeanne d'Arc, 76 000 Rouen

Témoignage Chéétien 4/11/10